

Motion présentée par les personnels enseignants élus
du CA du Lycée Jean-Baptiste Vuillaume à MIRECOURT
sur la préparation de rentrée 2007

Les membres du CA du Lycée Jean-Baptiste Vuillaume à MIRECOURT (88500), réuni le mardi 6 février 2007, manifestent leur colère devant la dégradation des conditions d'enseignement et de travail.

L'établissement perd de fait 56 heures d'enseignement dans la partie LEGT et 12,5 heures dans la SEP pour un effectif total d'environ 700 élèves. Sur ces cinq dernières années, l'établissement aura perdu 300 heures d'enseignement ! Les conséquences en sont désastreuses en terme d'alourdissement des effectifs (cf. fiche de structure pédagogique rentrée 2007) : 35 à 36 élèves sur 5 classes de Seconde ; 2 classes de Première S à 34, 1 classe de Terminale L à 32 ainsi que 2 classes de Terminales ES à 32.

Le ministère prend prétexte de la baisse démographique pour supprimer des postes. L'académie de Nancy-Metz se voit à nouveau lourdement ponctionnée, le recteur devant rendre 337 postes en collège et lycée à cette rentrée 2007.

Il supprime les décharges statutaires (cabinet d'histoire, heures de laboratoires) et réduit considérablement les heures de première chaire. Il ne s'agit pas ici d'heures de cours qui disparaissent, mais des heures qui servaient pour la préparation, l'organisation, la recherche pédagogique, toutes tâches que le ministère juge bon de ne plus rémunérer. Cela va entraîner pour les professeurs un alourdissement de leur service, avec pour beaucoup d'entre eux une perte de salaire.

Le ministère diminue aussi les crédits en heures supplémentaires (HSE) qui permettent la mise en place d'aide aux élèves, de projets pédagogiques et dont il avait été dit qu'elles pourraient servir pour compenser la disparition des heures statutaires. Sur Nancy-Metz, la perte s'élève à 11 781 heures.

Aucune mesure n'est guidée par le souci pédagogique et la recherche d'une meilleure réussite scolaire. Il s'agit tout simplement de faire des économies aux dépens du secteur éducatif.

Nous continuons d'affirmer que la lourdeur des effectifs est un obstacle majeur à la réussite de tous les élèves et nuit à l'efficacité de la lutte contre l'échec scolaire.

Nous refusons par principe la constitution de classes non dédoublées (dont le seuil est souvent arbitrairement fixé à 24, en contradiction avec les textes nationaux), imposées à côté de classes à effectifs surchargés dans la même série et au même niveau.

Aussi demandons-nous la création de divisions et l'obtention de moyens d'enseignement supplémentaires à tous les niveaux afin qu'aucune classe ne dépasse le seuil de 30 élèves. Pour une utilisation efficace pédagogiquement des dédoublements, les enseignements en groupes, les TP ne devraient pas dépasser 15 élèves.

Concernant l'ECJS, nous réaffirmons notre opposition à la globalisation en Première des moyens ECJS-TPE pour des raisons pédagogiques et pour éviter de voir des heures disparaître...

Quant aux Langues Vivantes, nous dénonçons la réduction d'offre de formation (la LV3 allemand a été supprimée à la rentrée 2006), l'absence de financement spécifique entraînant de fait un alourdissement des effectifs des groupes de LV et des regroupements de séries aux épreuves

d'évaluation finales différentes. Ce renvoi au local (cf. Circulaire de rentrée 2007 – BO n° 3 du 18 janvier 2007), en fonction des moyens disponibles et/ou des choix de l'établissement, ne peut que renforcer les inégalités, ce qui remet en question le traitement équitable des élèves sur l'ensemble du territoire. L'allègement des effectifs introduit en Terminale LV 1 est un premier pas allant dans le bon sens qui devrait être étendu à toutes les classes et séries.

Quant aux enseignements optionnels, nous nous opposons à la règle rectorale reposant sur le minimum d'inscrits de 10 élèves.

Section professionnelle

L'institution rectorale a décidé la suppression d'une demi-division de Seconde BEP électronique à cette rentrée 2007 sur la base d'un nombre d'inscriptions insuffisant.

Nous exigeons comme préalable une transparence informationnelle sur le nombre réel d'inscrits et demandons l'ouverture d'une section complète dans une capacité d'accueil de 24 élèves maximum. Suite à la suppression de la demi-section à Thaon, nous serons très vigilants quant à la pérennité de l'offre de formation professionnelle dans notre établissement, sachant que Saint-Dié tend à devenir le seul pôle en la matière dans le département...

Conséquences sur les personnels enseignants

Ressort de la lecture des documents préparatoires, un excédent de 10 heures en électronique, de 6 heures en allemand et de 3 heures en espagnol. D'où des mesures de compléments de service pour le dernier nommé dans ces dites disciplines, voire déjà une suppression de poste en électronique !

L'enjeu ici est énorme : il y va de la qualité des enseignements dispensés à travers la stabilité des personnels qualifiés en place.

Personnels de surveillance

Comment accepter l'idée que notre établissement serait encore 'surdoté' en nombre de personnels de surveillance (Assistants d'Education), que nous perdriions encore un poste, alors que l'effectif actuel se révèle déjà insuffisant eu égard aux besoins des deux sites.

Notes finales

L'examen des structures et de l'emploi de la dotation horaire globale dans notre établissement est décisif pour l'organisation de la prochaine année scolaire. Même si des modifications risquent d'être apportées en juin, en fonction des effectifs réellement constatés, les principes fixés lors du vote de la DHG ce trimestre, les choix horaires retenus resteront la base de fonctionnement de l'établissement pour 2007-2008.

Si se prononcer sur les conditions de la prochaine rentrée et les moyens nécessaires ne remet pas en cause le travail du chef d'établissement, obligé de s'inscrire dans l'enveloppe horaire imposée, le résultat de cette répartition ne saurait être acceptable.

Motion adoptée par : 0 contre / 4 abstentions / 18 pour